



Guide La Manufacture

Formation Professionnelle Continue

Financement de la Formation des Intermittents

Septembre 2024

Public

Artistes-interprètes > 48 cachets sur 4 années
Techniciens du spectacle vivant > 88 jours sur 3 années
2 années d'ancienneté dans le secteur d'activité

Démarches

Déposer la demande de prise en charge en ligne
4 semaines minimum avant le début de la formation
[Cliquer ici pour accéder au Portail MyA](#)
Joindre le devis, le programme, votre CV et une lettre de motivation

Coût pédagogique pris en charge

Formation Artiste Danseur > Cursus Scène
Formation Artiste Danseur > Masters Workshops
Formations "métiers" - Pratiques artistiques - Plafond 3.000 €

Préparation au Diplôme d'Etat de Professeur de Danse
Formations "métier" certifiante - RNCP / CQP - Plafond 15.000 €

Remboursement frais annexes

Déplacement : 300 € (plus de 50 km entre domicile et lieu de formation)
Hébergement & Repas : 83 € par jour avec plafond de 830 €

Contacts en Région

Les particuliers peuvent bénéficier d'un accompagnement
dans leur projet de développement des compétences et de formation
lors d'entretiens individuels avec un conseiller AFDAS de leur territoire.

Accès aux conseillers AFDAS

AFDAS région AuRA
56 rue Smith - CS 30305
69286 Lyon cedex 02

Conseillère AFDAS région AuRA
Département du Cantal : **Christelle Lagarde**
c.lagarde@afdas.com
Téléphone 04 72 00 34 07
Mobile 06 24 63 11 14

Accès aux dispositifs formation 2024